



[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022



On sprinte pour se syndiquer !

2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°95

Sommaire: Témoignage, Mouvement provisoire, CAPD, Classe ex, PFSE et LC, Prime covid, Rendez vous de carrière, Aesh, Calendrier, Direction, Action sociale, Formation Rep+, indemnité Rep+, Classe découverte, PAF

Le SNUipp-FSU sur tous les fronts !



Cher(e)s ami(e)s du SNUipp-FSU ,

Je ne décolère pas ! En 40 ans de carrière, je n'avais jamais connu ça: des IEN qui imposent, par intimidation, des répartitions de classes, au mépris de l'organisation pédagogique envisagée par les Conseils des Maîtres. Et surtout, dans l'irrespect total des souhaits de certains collègues, en surchargeant des classes de MS et de PS. Un comble ! Tout ça pour que Blanquer se gargarise en annonçant qu'il a réussi le "24 élèves en GS".

*Mais qui va **hurler**, médiatiquement, que, comme pour les dédoublement des CP et des CE1 - que nous n'avons jamais envisagés - tout cela se fait **à moyen constant, voire pire, puisqu'il y a moins de places au Concours?***

La preuve en est: l'absence cruciale de remplaçants, qui jusque là passait inaperçue car les collègues répartissaient leurs élèves dans leurs classes (bravo le respect des élèves et de l'enseignement distribué dans ces conditions !). Entre 20 et 30 classes non remplacées (donc fermées et enfin visibles) chaque jour !

Ces politiques délétères se font au détriment des fragiles équilibres obtenus dans les écoles dont les équipes, faut-il le rappeler, ont été malmenées par ce triste épisode COVID, sans que la hiérarchie n'en tienne compte pour cette année scolaire où ses exigences ont été les mêmes (plan Villani/ en étoiles / éva CP ...etc..).

Franchement, les temps s'assombrissent...

Amitiés

Plafonnement des classes à 24 « là où c'est possible » : ne pas se laisser imposer des répartitions pédagogiques

[Lire le positionnement du SNUipp-FSU 06](#)



MOUVEMENT PROVISoire : pour celles et ceux sans affectation

Les affectations seront connues en principe le 30 JUIN. Elles seront adressés par mail dans les boîtes professionnelles

Y seront aussi étudiées à cette occasion les demandes de délégation formulées par certains collègues ainsi que les suites données aux recours formulés à l'issue des résultats le 21 mai dernier et portés par le SNUipp lors de la bilatérale avec la Dsden.



Etude des recours suite aux refus de Temps partiel (2ème vague...)

CAPD prévue le 1er JUILLET après midi

Le SNUipp-FSU y défendra avec détermination les situations des collègues.



2021

CALENDRIER 2021 : Les IEN doivent donner leur "appréciation" pour le 16 juillet .

L'avis du DASEN devrait être donné dans la foulée. Le tableau d'avancement devrait être acté fin juillet ou fin août.

Le contingent de la classe exceptionnelle pour 2021 sera de 7,15%.

Il était fixé pour 2020 à 5,72% de l'effectif total des PE. Il évoluera pour atteindre 10 % au titre de l'année 2023 (8,58% en 2022).

Des nouveautés en 2021

► A compter de cette campagne 2021, il n'est plus nécessaire de candidater à la classe exceptionnelle, que soit pour le premier ou le second vivier. L'examen des candidatures

est "automatique"...à condition que vos données dans i-prof soient correctement renseignées ! Il est donc indispensable de vérifier et de mettre à jour son CV sur I-Prof afin de vérifier que les fonctions éligibles au titre du premier vivier sont bien enregistrées et validées (Se reporter à l'onglet "Fonctions et Missions").

► L'accès à la CE au titre du vivier 2 (20% des promus) se fera à compter de la rentrée 2021 à partir du 7ème échelon de la hors-classe (et toujours à partir du 6ème jusqu'en 2023.)



Les résultats du CRPE 2021 sont parus mercredi dernier.

Félicitations aux lauréat.e.s ! 🍷🍾

Bienvenue dans le métier et dans le département des Alpes-Maritimes !
Le SNUipp-FSU des Alpes-Maritimes est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

N'hésitez pas à nous contacter !
Snu06@snuipp.fr

0492000200

Académie de Nice :

Concours externe : 194 admis 27 en liste complémentaire

2° second concours interne : 12 admis

3° concours interne : 19 admis 3 en liste complémentaire

Réunion d'information :
PFSE et maintenant ?

MERCREDI 30 JUIN
17H30-19h - en visio

 **SNUipp**
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



Pour participer à la visio envoyez nous un mail (snu06@snuipp.fr). En retour nous vous ferons parvenir le lien de connexion.



Les futurs PFSE 2021-2022 vont être contactés par la Dsden 06 en principe dès LUNDI 28 juin pour faire leurs vœux sur les postes bloqués à leur attention.

Avec des affectations prévues autour du 8 - 9 juillet (le jury académique se réunissant le 6 au soir).

Les militant-es du SNUipp-FSU seront présent-es pour le cas échéant mettre en relation collègues, écoles et Pfse.

Le SNUipp-FSU reste aussi en relation avec les candidats inscrits sur la liste complémentaire pour suivre avec eux la situation et peser pour un recrutement nécessaire et légitime eu égard aux besoins du département.



Prime "COVID19"

A l'occasion du CTMEN du 15 juin, le ministère a présenté aux organisations syndicales les projets de décret et d'arrêté concernant la prime Covid versée à l'occasion du 3ème confinement.

Ils prévoient le versement d'une indemnité journalière, d'un montant de 75 € bruts aux agent-es publics (enseignant-es, directrices et directeurs, AED, AESH, psyEN) ayant assuré l'accueil des enfants de personnels prioritaires dans les écoles et établissements du 6 au 10 avril et du 26 au 30 avril 2021. A notre initiative, le versement initialement prévu du 6 au 9 avril a été étendu au 10 avril.

Cette prime pourra être versée par demi-journée d'accueil, son montant correspondant alors à la moitié du montant de l'indemnité journalière.

Elle est attribuée dès le premier jour alors que la prime Covid du 1^{er} confinement n'était attribuée qu'à partir de 4 jours d'accueil et par tranches, ce qui avait suscité un légitime sentiment d'injustice chez de nombreux et nombreuses collègues.

Dernière minute : suspension du jour de carence en cas d'arrêt dit "COVID" prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

PROTOCOLE sanitaire (Juin 2021) et FAQ au 17 juin 2021

[Tout est ici](#)

Le compte-rendu d'évaluation professionnelle

Il est rédigé par l'IEN qui complétera une grille nationale de onze compétences. Il propose un avis : « à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant ») et une appréciation littérale.

Un message sur lprof et sur la messagerie professionnelle informe de la mise à disposition du compte-rendu du RDV de carrière dans l'application SIAE (dans le dossier lprof).

L'enseignant-e a quinze jours pour apporter par écrit ses observations.

Les rapports des IEN vont être publiés avant la fin de l'année scolaire

L'appréciation finale du dasen est notifiée entre le 1er et le 15 septembre de l'année scolaire suivante.



"URGENT / AESH

Avec la mise en place des PIAL dès la rentrée de septembre 2021, des avenants à vos contrats sont à signer et à retourner à la DSDEN

N'oubliez pas d'aller vérifier vos boîtes académiques (prenom.nom@ac-nice.fr). Comme il vous l'a été expliqué, tous les AESH Individuels ou Mutualisés sont maintenant affecté dans un PIAL et un courrier joint vous précise votre lieu d'exercice (seul les AESH Co affectés en ULIS école, collège ou lycée n'intègrent pas les PIAL).

Les AESH intéressés par un contrat avec la mairie de Nice sur le temps méridien pour accompagner les élèves en situation de handicap notifiés par la MDPH 06 sont invités à prendre contact auprès de la cellule des temps périscolaires de la ville de Nice à l'adresse mail : tempsperiscolaires@ville-nice.fr



Calendrier scolaire 2021-2022

Tout savoir sur le calendrier de l'année scolaire prochaine. Un calendrier construit par le ministère selon des considérations économiques et touristiques, au détriment d'une alternance régulière de 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances plus respectueuse des rythmes de l'enfant...

NB : les vacances débutent à la fin des cours du jour spécifiée et les cours reprennent le jour spécifié. [Lire la suite](#)



Direction d'école : actionner les marges de manœuvre départementales

Reporté à plusieurs reprises du fait de la crise sanitaire et de la modification du calendrier scolaire, la deuxième session du Groupe de Travail sur la direction d'école s'est réunie le 15 juin, de 17h à 20 h (!).

Le SNUipp-FSU 06 a obtenu un retour sur les mesures actées lors de la session de janvier et développé des revendications permettant d'actionner des marges de manœuvre départementales pour améliorer l'exercice de la direction d'école

[Lire le compte rendu détaillé](#)

Les indemnités pour les directrices et les directeurs volontaires qui ont suivi une formation pendant les vacances de février 2021 seront versées sur le traitement de juillet 2021.

ACTION SOCIALE



Le 01/06/2021 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 9178.20 euros . La prochaine CPAS est prévue le **mercredi 7 juillet 2021**.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat.

https://www.ac-nice.fr/contacter/category/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice?sve_term_alias=contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice

Contactez-nous pour obtenir une aide dans vos démarches."



Allègement de service en REP+ : le SNUipp-FSU revendique le maintien des droits des personnels

En raison de la crise sanitaire et des mesures limitant les regroupements physiques à six personnes, de très nombreuses sessions de formation en REP+ (au moins 6 demi-journées sur les 18 demi-journées d'enseignement libérées, selon la [circulaire de juin 2014](#)) ont été supprimées.

Les effets d'embouteillage en fin d'année scolaire n'ont pas permis de les redéployer et elles ne seront pas compensées l'an prochain. Dont acte.

Le SNUipp-FSU a rappelé à l'IA 06 l'insatisfaction globale suscitée par des sessions de formation, plus souvent fondées sur les contestables orientations politiques du ministère que sur un relevé des réels besoins des équipes enseignantes.

[Lire la suite](#)



Une part modulable de l'indemnité REP+ conditionnée

Confirmant son objectif de conditionner une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre, le ministère a présenté en Comité Technique Ministériel du 15 juin son projet d'augmentation de l'indemnité REP+.

Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 va être modifié pour intégrer :

Augmentation de l'indemnité REP+ qui passe à 426€ brut mensuel dès la rentrée 2021 et création d'une part variable à 3 niveaux versée en une seule fois en fin d'année scolaire (234€ brut, 421€ brut, 702€ brut).

Tous les personnels éligibles d'une école ou établissement percevront le même niveau d'indemnité en fonction d'objectifs observés sur l'ensemble de l'année scolaire (incluant des dispositifs tels que vacances apprenantes).

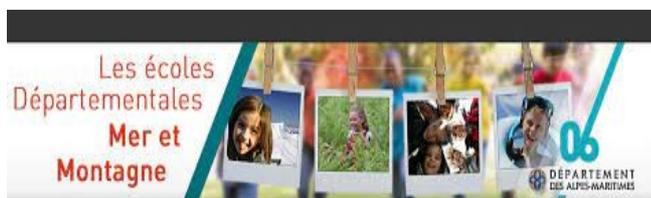
25% au maximum des agent-es en REP+ dans l'académie pourront percevoir le niveau le plus haut de la part variable, 50% le niveau médian et au moins 25% le niveau le plus bas.

La FSU a rappelé son opposition à la création d'une part variable de l'indemnité REP+ qui risque d'engendrer des tensions, conflits au sein et entre équipes des réseaux.

La délégation FSU a condamné fermement cette logique de conditionnement d'une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre. Par ailleurs, la FSU a proposé des

amendements au décret de 2015 pour élargir l'éligibilité aux AESH, AED des indemnités REP et REP+. Le ministère ne les a pas retenus.

La FSU réinterviendra lors du CTM de repli (24 juin) pour que les CPC soient également éligibles (au même titre que les IEN qui le sont dès lors qu'ils pilotent au moins un réseau).



La ville de Nice envisage de couper sa participation financière aux classes de découverte dans le département à partir de janvier 2022 .

Le SNUipp-FSU s'adresse à Christian Estrosi Maire de Nice

Monsieur le Maire de Nice,

J'ai l'honneur, au nom du SNUipp-FSU, de vous faire part de la colère des enseignants des écoles de Nice qui viennent d'apprendre un possible désengagement de la ville de Nice dans le financement des classes de découvertes.

Le conseil départemental a contacté la semaine dernière nos collègues pour savoir s'ils maintenaient leur séjour dans les écoles départementales : Auron, La Colmiane et Valberg et l'Ecole de la Mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat pour l'année civile 2022.

La forme nous interroge également. Un phoning du conseil départemental (propriétaire des locaux) alors que le financeur (ville de Nice) ne s'est pas exprimé.

Pouvez vous nous confirmer ce désengagement ?

Si oui le SNUipp-FSU vous exprime d'ores et déjà son désaccord et vous demande de revenir sur cette décision.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer.

Veuillez, Monsieur le Maire, recevoir l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Gilles JEAN
Secrétaire départemental



Plan Académique de Formation 2021-2022

Il est disponible sur le site de la Dsden

Calendrier d'inscription pour les candidatures individuelles : du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021

Malgré quelques avancées obtenues par le SNUipp-FSU lors du Cta du 10 juin dernier (lire <https://06.snuipp.fr/spip.php?article9502>) le PAF reste très axé sur les commandes institutionnelles, les publics désignés dont les formations sont requises dans les textes (direction, débuts de carrière ...).

Les formations des 18 heures et les 6 heures se former en réseaux occupent une place prépondérante : un changement sémantique important obtenu lors du Cta « se former en réseaux aux fondamentaux » devient « se former en réseau » car les fondamentaux sont transversaux ... en espérant une offre de formation plus large...

Tout est : [ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes
SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

